

ACTE D'ETAT CIVIL (naissance, mariage, décès)

Pour obtenir un extrait d'acte de naissance, de mariage, de décès ou une transcription de décès, vous devez adresser votre demande à la mairie du lieu où s'est produit l'événement.

Pour les naissances, mariages et décès enregistrés à Mortefontaine-en-Thelle, la demande doit être adressée, par courrier, en joignant la photocopie de votre pièce d'identité et une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse pour la réponse à l'adresse suivante :

Mairie – Service Etat civil
13 rue basse
60570 MORTEFONTAINE-EN-THELLE

Cette demande devra comporter les informations suivantes :

- L'usage auquel est destiné le document que vous demandez,
- Vos nom et prénoms,
- La date de l'évènement,
- Pour les copies intégrales et les extraits avec filiation d'acte de naissance et de mariage : les nom et prénoms usuels de vos parents.

Vous pouvez également obtenir ces documents en vous présentant en mairie.

Vous êtes né(e) à l'étranger, le Service Central de l'Etat Civil du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères détient l'acte dans ses registres, vous devez alors faire votre demande d'acte de naissance au :

Ministère des affaires étrangères
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes cedex 9

Ou directement en ligne [demande en ligne au Service central d'état civil](#) ; cette démarche est gratuite et ne peut être faite par **courrier électronique**